syctom mag

#90
OCTOBRE 2026

LE MAGAZINE DE L'AGENCE
MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS



LES INSTALLATIONS

Romainville - Bobigny : la transformation est engagée

syctom-paris.fr
@lesyctom

syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

SOMMAIRE

À LA UNE

Séminaire des élu·es : une nouvelle feuille de route pour 2026-2032 **4**

Présentation des président·es des commissions consultatives **4**

Consigne plastique : la mobilisation a porté ses fruits **5**

Le Syctom aux Assises nationales de l'économie circulaire **5**

Sécurité des chauffeurs : mieux prévenir les risques sur site **6**

Des 5R aux éco-gestes : apprendre à agir dès l'école **7**

Tom Mag mène l'enquête sur le gaspillage alimentaire **7**

ENJEUX & STRATÉGIE

Concours DZD 2027 : des idées à déballer ! **8**

INNOVATION

Surveillance environnementale : nouveau site, nouveau plan **10**

LES INSTALLATIONS

Romainville - Bobigny : les travaux de transformation sont engagés **12**

À Nanterre, le tri gagne en précision **13**

Gennevilliers : les travaux de l'unité de biométhanisation avancent **13**

L'ÉCO-ACTU

Petits appareils low-cost, gros impacts environnementaux **14**

INTERNATIONAL

Porto-Novo : de la récupération informelle aux recycleries **14**

LES TERRITOIRES

Plus de soutiens pour agir au cœur des territoires **16**

Faire du sport un terrain de sensibilisation **17**

Les Gardiens de la Planète : mission zéro déchet **17**

RENCONTRE

Gilles Vincent, président d'AMORCE **18**

INSTANTANÉS

Sélection d'actus à lire, à écouter ou à regarder ! **19**









Syctom Mag est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 86 rue Regnault – 75013 Paris – Tél. : 014013 17 00
Directeur de la publication : Corentin Duprey • Rédacteurs en chef : Aurélie Principaud, Sara Mazetier • Directrice de la communication : Aurore Delacroix • Chargée des éditions : Solène Patron • Crédits photos : © Syctom / Nicolas Fagot - studio 9, Mathieu Génon © Timothee Chambovet © Ingerop © Gbobètô © Marie Lopez-Vivanco © Amorce · Rédaction : Citizen Press · Exécution graphique : Massimo Gerevini • Document imprimé par Mérico Paragon, sur papier recyclé – ISSN 1769-8782

syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers

QR Code à scanner pour s'inscrire à la Lettre d'info

Retrouvez les actualités du Syctom sur : syctom-paris.fr @lesyctom

LE TRI + FACILE

Papier recyclé

ÉDITO

Agir ensemble pour un service public durable et performant



Corentin Duprey
Président du Syctom

La gestion des déchets est à un tournant. Réduction à la source, préservation des ressources, modernisation des installations, maîtrise des coûts : les défis sont nombreux et appellent des réponses à la hauteur des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Dans ce contexte, le service public doit pouvoir s'appuyer sur une ambition claire, des moyens adaptés et une coopération renforcée entre les territoires.

La mobilisation des collectivités territoriales contre le projet initial de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique a montré l'importance de cette action collective. Le retrait de ce projet constitue une avancée, mais le combat continue. Il nous faut désormais traiter le mal en s'attaquant à la cause et non aux symptômes. Il faut contraindre et responsabiliser les producteurs metteurs en marché afin de réduire le volume des déchets à la source et d'agir sur leur nature pour les rendre moins toxiques et réemployables. La responsabilité élargie du producteur, le « pollueur-payeur », ne doit pas être qu'un principe. Elle doit être suffisamment dissuasive pour enfin être efficace.
De même, l'inclusion des unités de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés dans le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ou le Projet de Loi de finances pour 2027 qui prévoit de réduire le taux de compensation du FCTVA sur la plupart des dépenses d'investissement des collectivités territoriales vont constituer nos prochaines batailles à mener.

C'est le sens de la feuille de route que nous engageons pour la mandature 2026-2032. Avec nos collectivités adhérentes, nous voulons accélérer la transition vers une économie plus circulaire, en soutenant le réemploi, la réparation, le compostage de proximité et l'amélioration du tri. Le nouveau plan d'accompagnement 2027-2033 renforcera les moyens mis à disposition des territoires pour concrétiser ces ambitions.

Cette transition passe aussi par des équipements performants, capables de répondre aux évolutions des flux de déchets, tout en intégrant pleinement les exigences de sécurité et de protection de l'environnement. Les travaux engagés à Romainville-Bobigny, la modernisation du centre de tri à Nanterre et l'avancement du projet de biométhanisation à Gennevilliers illustrent cette dynamique. Le suivi environnemental de L'Interval témoigne également de notre volonté d'être toujours dans une démarche de transparence et de responsabilité.

Mais aucune transformation durable ne peut réussir sans l'engagement des acteurs de terrain et des habitant.es. À l'école, dans les quartiers, auprès des associations et des collectivités, la sensibilisation et l'accompagnement sont essentiels pour faire évoluer les pratiques et ancrer de nouveaux réflexes.

Notre ambition est donc collective : préserver un service public de gestion des déchets performant, durable et financièrement soutenable tant pour les collectivités qui en ont la charge que pour les habitant.es qui en bénéficient.
C'est en conjuguant investissements, innovation, coopération et mobilisation que nous pourrons relever ces défis et préparer, dès aujourd'hui, un avenir plus sobre et plus circulaire pour notre territoire.

Séminaire des élu·es : une nouvelle feuille de route pour 2026-2032

Le 25 septembre à Nanterre, Corentin Duprey, Président du Syctom, a réuni les nouveaux et nouvelles élu·es du Syctom. Ce temps de rencontre a permis de partager les priorités de la nouvelle mandature et d'échanger sur les grands enjeux à venir pour le service public de gestion des déchets.

Construire les priorités
Au cœur des échanges : la présentation de la feuille de route et les priorités politiques et opérationnelles.

Tarification, gouvernance, stratégie d'innovation, enjeux environnementaux et techniques, prévention et sensibilisation ont notamment été abordés. Le séminaire a également permis de revenir sur les défis auxquels sont confrontés les territoires franciliens en matière de gestion, de prévention et de traitement des déchets ménagers. Ces échanges ont permis de croiser les expériences et les attentes des collectivités. Enfin, l'accent a été mis sur la coopération entre les territoires pour construire des réponses adaptées et accompagner la transition vers une économie plus circulaire. Un enjeu central pour le Syctom.


Les élu·es ont échangé sur les priorités politiques et opérationnelles du nouveau mandat

Gouvernance : les président·es des commissions consultatives

Voici les président·es des cinq commissions consultatives du Syctom qui contribueront aux travaux et aux orientations du nouveau mandat. Chaque commission, composée de 10 à 15 membres, se réunit au moins quatre fois par an.


Commission Économie circulaire : prévenir la production de déchets et développer le réemploi, la réparation et la valorisation des ressources.
Président : Sylvain Raifaud (Paris)


Commission Efficience du tri : améliorer la qualité du tri et optimiser la collecte et le traitement des déchets recyclables.
Présidente : Anouch Toranian (Paris)


Commission Évaluation des coûts et des tarifs : réfléchir aux modalités de financement et de tarification du service public des déchets.
Présidente : Sophie Deschiens (Paris Ouest La Défense)


Commission Responsabilité sociale et environnementale :
intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans les activités du Syctom.
Présidente : Zineb Zouaoui (Boucle Nord de Seine)


Commission Solidarité et coopération internationales : développer les échanges et les coopérations avec les territoires et acteurs engagés dans la gestion durable des déchets.
Président : Pascal Pelain (Boucle Nord de Seine)

Le Comité a approuvé, le 16 octobre 2026, l'installation de M. Ian Brossat, conseiller de Paris, en qualité de suppléant de la Ville de Paris, en remplacement de Mme Hélène Bidard.

Le Syctom accueille l'ambassadeur d'Haïti à Isséane



Le 28 septembre, le Syctom a accueilli l'ambassadeur d'Haïti en France, Louino Volcy, pour une visite de l'installation Isséane. Une rencontre placée sous le signe de l'échange autour des enjeux de gestion des déchets, de prévention et de sensibilisation, et des perspectives d'un éventuel partenariat entre le Syctom et Haïti.

Le Syctom rejoint le conseil d'administration d'AMORCE

Corentin Duprey, Président du Syctom, et Florence Crocheton-Boyer, membre du Bureau syndical, ont été élu·es au conseil d'administration d'AMORCE le 7 octobre 2026, à l'occasion du 40e congrès de l'association. Une représentation qui renforce la participation du Syctom aux réflexions nationales sur les politiques de gestion des déchets, de l'énergie et de la transition écologique.

AGENDA

Réunions syndicales du Bureau (9h30) et du Comité (11h)

- Vendredi 4 décembre

Journée portes ouvertes au centre de tri à Nanterre, dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets du 21 au 29 novembre.

- Samedi 28 novembre, de 10h à 17h, pour le grand public (visites et animations)



Consigne plastique : la mobilisation a porté ses fruits

Le retrait du projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique marque une étape importante pour les collectivités. Après des mois de mobilisation, le gouvernement a renoncé, le 4 septembre, à son projet initial et proposer une consigne volontaire et territorialisée.

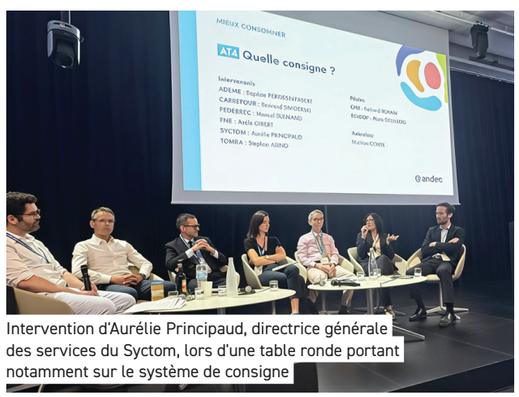
Le Syctom avait largement contribué au débat, aux côtés d'autres associations d'élu·es et syndicats de traitement, en alertant sur les conséquences financières et opérationnelles d'un dispositif susceptible de fragiliser les investissements réalisés par les collectivités territoriales dans leurs centres de tri.


Si l'abandon de la consigne est une victoire, le Syctom reste mobilisé sur le véritable problème : la surproduction d'emballages et la pleine responsabilité des producteurs

La concertation se poursuit
Cette décision du gouvernement ne signifie pas la fin des discussions, qui vont se poursuivre dans le cadre de la concertation sur le « Plan plastique ». Pour le Syctom, l'enjeu est aussi - et surtout - de réduire à la source la production d'emballages et de garantir que les obligations imposées au service public soient accompagnées des financements correspondants.
« Le Syctom se réjouit de cette décision, prise dans l'intérêt des concitoyennes et des concitoyens. Le travail doit désormais se poursuivre. Les collectivités resteront mobilisées pour améliorer les performances de tri et de recyclage, notamment afin d'atteindre les objectifs européens de 55 % de recyclage des emballages plastiques d'ici 2030 et de 90 % de collecte des bouteilles en plastique d'ici 2029. Mais cette responsabilité ne peut pas reposer uniquement sur les collectivités » souligne Corentin Duprey, Président du Syctom.

D'autres actualités à suivre de près
Dans sa contribution à la consultation sur la révision du cahier des charges de la REP Emballages, le Syctom a également souligné la nécessité de renforcer la réduction à la source et les malus sur les emballages plastiques non recyclables. Il a aussi demandé un renforcement de la responsabilité des producteurs, un financement du service public à la hauteur des coûts qu'il supporte et le maintien de la maîtrise de l'organisation du service public de gestion des déchets par les collectivités. Fin septembre, le gouvernement a finalement abandonné le projet de réforme du cahier des charges, laissant en suspens ces évolutions attendues. Le financement des investissements locaux suscite également des inquiétudes. Le Syctom alerte sur les pertes financières que les évolutions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pourraient entraîner pour les collectivités et appelle à préserver ce dispositif essentiel au financement de leurs investissements.
Autre sujet majeur : l'évolution du système européen d'échange de quotas d'émission. La directive révisée prévoit une évaluation de la possible intégration des installations d'incinération des déchets ménagers dans le dispositif à partir de 2028. Cette évaluation devait être remise au Parlement européen et au Conseil cet été. Les travaux se poursuivent, avec un enjeu majeur pour les acteurs du traitement des déchets : anticiper les impacts économiques d'un éventuel coût carbone et étudier les solutions pour réduire les émissions, notamment la captation et la valorisation du CO_2.

Le Syctom aux Assises nationales de l'économie circulaire



Intervention d'Aurélie Principaud, directrice générale des services du Syctom, lors d'une table ronde portant notamment sur le système de consigne

Les 30 septembre et 1er octobre, le Syctom a participé aux Assises nationales de l'économie circulaire à Nantes avec plusieurs interventions dans des tables rondes et ateliers consacrés aux grands enjeux du secteur : l'adaptation au changement climatique, l'impact de la TGAP, la tarification incitative mais aussi l'accidentalité, le protoxyde d'azote ainsi que les risques assurantiels.
« Pour le Syctom, partenaire des Assises, ce rendez-vous permet de partager notre expérience de service public métropolitain et de porter la voix des collectivités, au cœur de l'économie circulaire. C'est aussi l'occasion de rappeler un message simple : le service public de gestion des déchets fonctionne bien et nous devons préserver cette exception française. Pour y parvenir, il faut mettre fin au principe du pollueur-décideur et revenir au principe originel du pollueur-payeur », insiste Corentin Duprey, Président du Syctom.

Sécurité des chauffeurs : mieux prévenir les risques sur site

Chute en fosse, présence de déchets dangereux, risque incendie : voici quelques-unes des situations auxquelles les chauffeurs peuvent être confrontés lors de leurs interventions dans les centres du Syctom. Pour les aider à mieux les prévenir, un nouveau livret de sécurité a été conçu à leur attention.

Pour les chauffeurs intervenant sur les centres du Syctom, le parcours est bien rodé : passage à la pesée, accès au quai, déchargement, puis sortie du site. Mais ces étapes, aussi familières soient-elles, appellent à une vigilance constante. Pour les illustrer au plus près de la réalité du terrain, le choix s'est porté sur un support original : la bande dessinée. *« Avec ce livret, nous avons voulu aborder la sécurité et le savoir-être autrement, à travers des exemples concrets et dans un format plus accessible. En combinant images et textes, la bande dessinée permet de mettre en regard les consignes à respecter avant, pendant et après chaque intervention avec les réalités du terrain. L'objectif est de leur donner des clés simples et pratiques pour adopter les bons réflexes. Leur quotidien professionnel les amène en effet à être particulièrement attentifs à ces enjeux de sécurité »*, explique Sophie Huneau, chargée de mission Sécurité à la Direction générale adjointe Exploitation et valorisation des déchets du Syctom.



Les chauffeurs doivent faire face à des risques spécifiques liés aux opérations de déchargement sur site

Des consignes à adapter à chaque situation

Le document rappelle tout d'abord les règles essentielles : vitesse limitée à 10 ou 15 km/h selon les sites, respect de la signalisation et des priorités, interdiction du téléphone au volant, circulation sur la voie de droite. Les chauffeurs doivent aussi composer avec des risques spécifiques liés aux installations et aux opérations de déchargement. Ainsi, lors du déversement en fosse, le risque de chute depuis le quai existe. Il est donc recommandé aux conducteurs, dès lors qu'ils doivent descendre sur le quai, de se tenir à au moins 3 mètres du bord.
La présence de produits dangereux ou inappropriés parmi les déchets constitue un autre point de vigilance, avec des risques de blessures ou de départs de feu.
Le livret indique aussi la conduite à tenir en cas de circonstances exceptionnelles. En période de chantier, notamment, le déversement en fosse peut être interdit et les véhicules orientés vers des zones dédiées. Dans ces circonstances, comme face à tout événement inhabituel, le personnel du site reste l'interlocuteur à privilégier.



La sensibilisation, au cœur de la démarche

Cette publication s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et d'harmonisation des bonnes pratiques engagée depuis dix ans avec les exploitants, les territoires et les collecteurs.
Elle se construit également sur le terrain : chaque année, des sessions de sensibilisation à la sécurité réunissent une cinquantaine de conducteurs de bennes, tandis qu'un rappel des nouvelles consignes à respecter avant et pendant le déversement a été mené à Isséane auprès d'une soixantaine de chauffeurs.
Avec ce nouveau livret, le Syctom enrichit sa palette d'outils au service d'une culture de la sécurité, qui repose autant sur le respect des procédures que sur la vigilance de chacun·e et l'attention portée aux autres.

Des 5R aux éco-gestes : apprendre à agir dès l'école

Depuis 2025, le Syctom propose un programme pédagogique destiné aux élèves de CE2 et CM2 des 81 communes de son territoire. Objectif : les sensibiliser aux défis environnementaux et aux gestes éco-citoyens à travers des activités ludiques et interactives. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année scolaire 2026/2027.

Réduire ses déchets, mieux trier, préserver les ressources : ces réflexes s'apprennent dès le plus jeune âge et souvent à l'école. Le Syctom propose des ateliers de sensibilisation en classe, conçus en lien avec les programmes scolaires et les principes de l'éducation au développement durable portés par l'Éducation nationale. Sur l'année scolaire 2025/2026, 6 076 élèves ont été sensibilisés à la prévention et la réduction des déchets grâce à ce dispositif.

Une approche ludique et concrète

L'animation « Reporters/Enquêteurs sur la piste des 5R » plonge les élèves au cœur d'une enquête environnementale immersive aux côtés de Tom, la mascotte du Syctom, et de sa bande. D'une durée d'1h30, elle permet d'explorer les 5R (refuser, réduire, réutiliser, rendre à la terre, recycler) en encourageant l'observation, l'expression orale, la cohésion d'équipe et le passage à l'action. Une approche ludique et concrète qui permet aux élèves de développer leur esprit critique et de comprendre l'impact réel des déchets sur l'environnement. Pour prolonger l'expérience à la maison, chaque élève reçoit également un carnet de jeux à réaliser seul·e, en famille ou entre ami·es. Le rôle des enseignant·es est tout aussi essentiel pour ancrer durablement les bons réflexes et faire vivre ces apprentissages en classe. Pour les accompagner, le Syctom met à leur disposition un livret proposant des activités à mener en classe pour approfondir les notions abordées, ainsi que les modalités d'inscription aux visites de sites.

Plus d'infos sur **www.syctom-paris.fr**
Inscription en ligne : **https://sensiscolaire.prordv.com**



Tom Mag mène l'enquête sur le gaspillage alimentaire

Avec sa 6e édition, *Tom Mag* invite les élèves à suivre une enquête sur le gaspillage alimentaire, de la production des aliments jusqu'à nos assiettes.

Tom Mag, le magazine des jeunes éco-reporters, est de retour ! Tiré à 200 000 exemplaires pour les 1 200 écoles élémentaires du territoire du Syctom, ce numéro invite les élèves de CE2, CM1 et CM2 à retrouver Tom, Lana, Yasmina et Lilly pour une nouvelle enquête.

De la fourche à la fourchette

Tout commence par un pique-nique : que faire des aliments qui restent après le repas ? Au fil de leur enquête, les éco-reporters réalisent que le gaspillage commence bien avant l'assiette. Avec « De la fourche à la fourchette », ils remontent le parcours des aliments et découvrent les différentes étapes où ils peuvent être perdus : fruits et légumes écartés parce qu'ils ne sont pas bien calibrés, aliments abîmés pendant le transport, produits invendus en magasin, mais aussi nourriture jetée à la maison ou à la cantine. Le magazine propose des solutions simples pour agir : préparer ses menus et vérifier ses placards avant les courses, éviter les achats en grosse quantité, bien conserver les restes des aliments pour les cuisiner.
Autre sujet au menu : apprendre la différence entre DDM (date de durabilité minimale) et la DLC (date limite de consommation) pour éviter de jeter inutilement. Jeux et astuces permettent de passer à la pratique : pain dur transformé en croûtons, fanes de carottes en soupe, fruits mûrs en compote, etc. Les enfants sont invités à associer chaque reste à la bonne idée pour lui donner une seconde vie. Avec ce numéro, *Tom Mag* donne ainsi aux enfants des clés pour comprendre et des idées pour agir, à la maison comme à l'école.



Concours DZD 2027 : des idées à déballer !

Lancée le 5 octobre par Corentin Duprey, Président du Syctom, la 15e édition du concours Design Zéro Déchet (DZD) porte sur le thème « Des idées à déballer ». Un rendez-vous qui invite étudiant·es et jeunes professionnel·les à changer de regard sur un objet du quotidien que l'on pense connaître : l'emballage.

Selon l'ADEME, le réemploi des emballages représente encore une faible part des pratiques en France : 1,82 % des emballages ont été réemployés en 2024. Depuis août 2026, le règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages renforce d'ailleurs les exigences en matière de prévention des déchets, de réemploi et de recyclabilité.

Déballer les idées pour emballer autrement

Face à ce constat, le Syctom convie les candidat·es à repenser l'emballage dans son ensemble : avant, pendant et après son utilisation. Comment donner envie de le conserver et rendre le réemploi simple et pratique ? Transport, système de consigne, lavage, conservation du produit, réduction du gaspillage, etc : autant de pistes pour faire de l'emballage un terrain d'innovation.


Corentin Duprey, Président du Syctom, entouré de la marraine et des partenaires de cette nouvelle édition du concours DZD

Une thématique, deux façons de participer

Depuis 2025, le concours s'articule autour de 2 volets. Pour les étudiant·es de bac+1 à +3, le concours Idées permet d'explorer librement la thématique.

Pour les bac+4 et jeunes diplômé·es, le concours Projets invite à développer une solution plus aboutie avec un potentiel de concrétisation. Pour les accompagner, le Syctom mobilise un réseau d'écoles, designers, expert·es et partenaires. Le Réseau Vrac & Réemploi et ALB Expert Pack apporteront ainsi leur connaissance du secteur. Pendant une année rythmée par des coachings et masterclass, les idées seront confrontées au terrain avec, pour les projets les plus prometteurs, une possibilité de prototypage.

Candidatures jusqu'au 12 février 2027 sur **www.designzerodechet.fr.**

Questions à Élise Fouin, designer et marraine du concours



Selon l'ADEME, 10 000 nouveaux produits emballés sont mis chaque jour sur le marché en France. Que vous inspire ce chiffre ?

C'est énorme. En tant que designers, cela nous interroge sur la nécessité de ce que nous mettons sur le marché. Avant, le design pouvait consister à créer un bel objet. Aujourd'hui, c'est plus complexe. Il s'intéresse aux modes de production, aux systèmes, aux scénarios d'usage. Il faut réfléchir à ces derniers plutôt qu'à la seule esthétique.

Le réemploi d'un emballage implique de repenser les usages, la consigne, le lavage, le transport.

Quels défis les candidat·es doivent-ils relever ?

Comment faire mieux avec moins ? Le défi dépasse l'objet lui-même : il faut aller au-delà des dimensions matérielles de l'objet et intégrer ce qui l'entoure : la sensibilisation, l'éducation, les valeurs à transmettre. L'utilisateur·rice doit bien le comprendre pour participer au changement.

Comment trouver le bon équilibre entre une idée innovante et une solution faisable ?

Nous avons besoin d'esprits créatifs, capables de penser autrement. Mais je crois à la technique des petits pas, à une échelle humaine, plutôt qu'à une révolution radicale et douloureuse. Que peut-on changer à notre échelle pour faire évoluer progressivement nos pratiques ? Il faut avancer avec humilité, en tenant compte du monde dans lequel on vit, plutôt que de chercher à tout bouleverser. Le design, c'est une forme de sociologie : il s'agit de comprendre les comportements pour les faire évoluer et de privilégier la valeur plutôt que le produit.



Surveillance environnementale : nouveau site, nouveau plan

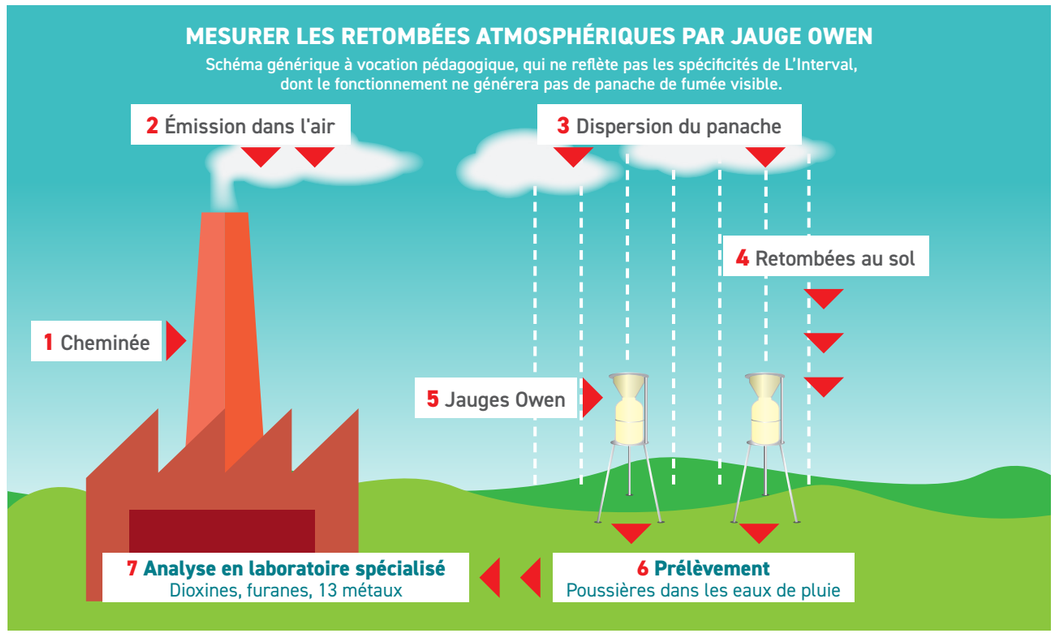
L'Interval, la future unité de valorisation énergétique (UVE) à Ivry-sur-Seine, doit entrer en service d'ici l'été 2027. Dans cette perspective, le Syctom adapte son dispositif de surveillance environnementale autour du centre pour renforcer le suivi.

Avec L'Interval, le Syctom adapte son plan de surveillance autour du site à travers une démarche de responsabilité environnementale à la fois réglementaire, scientifique et territoriale.
En tant qu'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)*, L'Interval doit faire l'objet d'une surveillance environnementale réglementaire et elle a donc été dotée d'un plan adapté. Celui-ci s'appuie sur le guide méthodologique de référence de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Dans le respect de la réglementation, un état initial est prévu avant la mise en service, puis une campagne de mesure de trois à six mois après et un suivi annuel.

Avant de mesurer, savoir où regarder
Où les retombées atmosphériques sont-elles susceptibles d'être les plus importantes ? Le Syctom s'est appuyé sur une modélisation de l'Ineris réalisée dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires menée pour l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation de l'installation. Celle-ci croise notamment les caractéristiques des rejets et de la météo. Elle a ainsi permis d'identifier les zones où les dépôts modélisés seraient les plus importants, et les zones secondaires, plus éloignées, où les retombées seraient moindres mais où l'influence du site peut être suivie.
Les points de surveillance ont été choisis dans ces zones selon des critères précis, en partenariat avec Airparif et le bureau d'études spécialisé Biomonitor. Dans une démarche volontaire engagée par le Syctom, ces points ont commencé à être échantillonnés dès les campagnes 2025-2026 afin de suivre les éventuels impacts des essais à chaud en cours à L'Interval.

Jauges Owen : surveiller les retombées atmosphériques
Une fois les points de mesure définis, le dispositif s'appuie principalement sur des collecteurs de précipitations dits « jauges Owen ». Installés en extérieur pendant une campagne de deux mois, ils recueillent les poussières dans les eaux de pluie susceptibles de contenir des polluants issus des retombées atmosphériques. Les échantillons sont analysés en laboratoire pour rechercher l'éventuelle présence de dioxines, de furanes et de métaux.

Biosurveillance : quand le vivant devient indicateur
La surveillance environnementale fait aussi appel au vivant, avec des choux frisés, mousses et lichens. Ces végétaux peuvent en effet accumuler certains polluants présents dans leur environnement et viennent compléter la surveillance des retombées atmosphériques.



À L'Interval, une fois par an, des choux frisés seront installés à proximité des jauges pendant les deux mois de campagne pour prélèvement puis analyse en laboratoire.

L'interprétation des données
En l'absence de valeurs limites réglementaires, les résultats des campagnes sont comparés à des valeurs repères permettant de les situer par rapport aux niveaux habituellement observés dans des environnements similaires.

Dans le cadre du suivi environnemental de l'usine d'incinération à Ivry/Paris XIII réalisé depuis 2005, les résultats sont, dans leur grande majorité, conformes aux niveaux attendus.

Un suivi qui se construit dans le temps
Validé les services de l'État - la Direction régionale et interdépartementale Environnement-Aménagement-Transports (DRIEAT) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) - au printemps 2026, le plan répond à une attente des riverain·es et des associations de disposer d'informations claires et transparentes sur leur environnement. Les résultats des mesures réalisées dans le cadre de ce nouveau plan de surveillance seront accessibles, comme l'ensemble de la surveillance environnementale des sites du Syctom, dans l'espace open data sur **www.syctom-paris.fr**

** Les sites du Syctom relèvent du régime des ICPE et sont soumis à ce titre à une réglementation en matière de sécurité et de prévention des risques. En revanche, ils ne relèvent pas du classement Seveso, qui vise les activités présentant des risques d'accidents majeurs répondant à des critères réglementaires spécifiques.*

Du modèle au suivi : les 6 étapes de la surveillance

1 - MODÉLISER
Modélisation de la dispersion des polluants pour identifier les zones où les retombées seraient les plus importantes.

2 - CHOISIR LES POINTS DE MESURE
Définition du réseau de surveillance à partir de la modélisation.

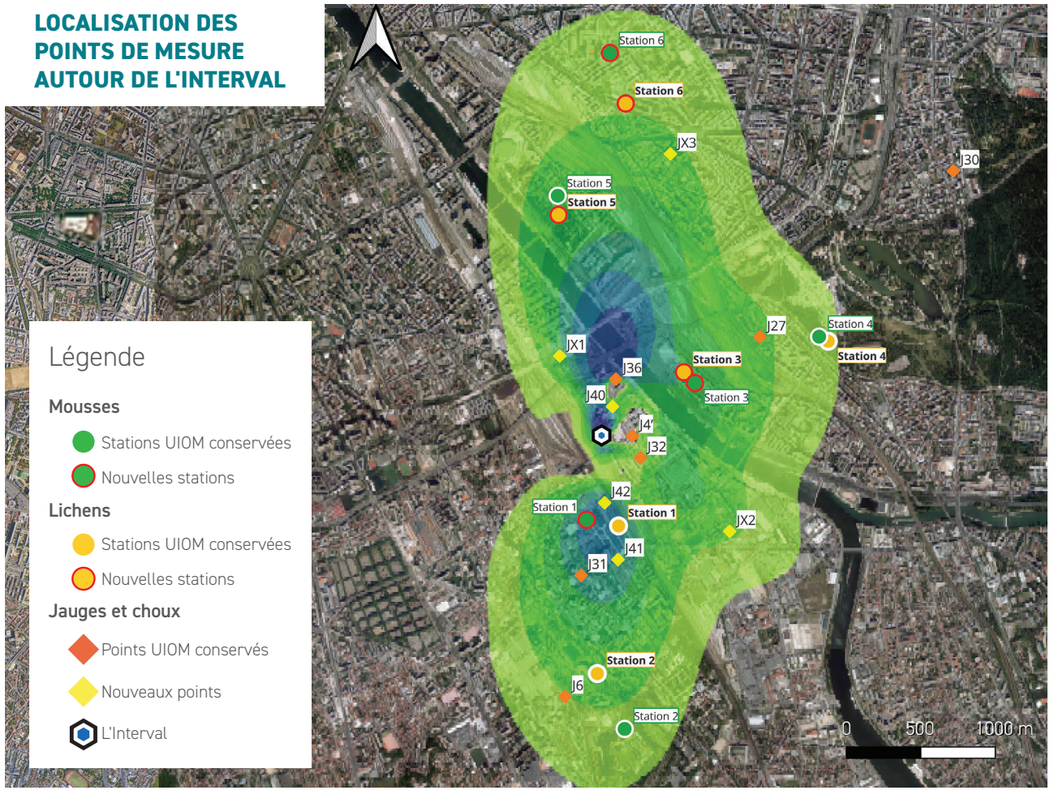
3 - MESURER
Surveillance des retombées par jauges Owen et suivi approfondi avec la biosurveillance.

4 - ANALYSER
Analyse des prélèvements en laboratoire.

5 - INTERPRÉTER
Comparaison des résultats entre les points et par rapport aux valeurs repères.

6 - SUIVRE DANS LE TEMPS
Avant mise en service : état de référence.
3 à 6 mois après : 1ère comparaison.
Chaque année : suivi et comparaisons.

LOCALISATION DES POINTS DE MESURE AUTOUR DE L'INTERVAL



Romainville - Bobigny : les travaux de transformation sont engagés



Les premiers travaux ont été lancés, avec les opérations de terrassement, de fondations et de génie civil

Mis en service à la fin des années 1980, le centre actuel assure la réception et le transfert des OMr, ainsi que le tri des collectes sélectives provenant principalement des communes de Seine-Saint-Denis et de l'est parisien. Porté par le Syctom depuis 2017, le projet vise à adapter l'outil aux nouveaux besoins de traitement des déchets, en maintenant une installation de proximité pour le territoire.

Un nouveau centre, de nouvelles fonctionnalités

Le futur site prévoit une capacité de réception et de transfert de 350 000 tonnes d'OMr et 40 000 tonnes de déchets alimentaires par an, ainsi qu'un centre de tri modernisé pouvant traiter 60 000 tonnes de collectes sélectives.
Le projet comprend également un port fluvial sur le canal de l'Ourcq pour transporter une majorité des flux sortants par voie d'eau et éviter, à terme, près de 8 000 trajets de camions par an. Autre volet : le Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire (PEECs), réparti sur deux sites entre Romainville et Bobigny.
Sur 10 000 m², il comprendra une déchèterie et une ressourcerie avec des activités de prévention et de valorisation des matériaux mais aussi des lieux d'animation (cafétéria, zone de vente et espaces pédagogiques).

Un chantier jusqu'en 2029

Après plusieurs années d'études et de concertation, le projet est dans sa phase opérationnelle. L'enquête publique menée à l'automne 2025 s'est conclue par un avis favorable assorti d'une réserve portant sur la mise en œuvre d'une charte de qualité environnementale.
Les autorisations ont été obtenues début 2026 et les travaux ont démarré en mai.
Le chantier s'étendra jusqu'en 2029, avec une mise en service progressive des équipements. Son phasage a été conçu pour garantir la continuité du service public : le centre actuel sera en exploitation durant les travaux, tandis que les nouvelles unités seront construites et mises en service par étapes. Les premiers travaux ont été lancés pour le bâtiment des collectes sélectives, le PEECs Anatole et la zone du port fluvial. Ils comprennent à la fois le terrassement, les fondations et le génie civil.

Des engagements pour limiter les nuisances

Approuvée cet été par le Syctom, le Département de la Seine-Saint-Denis, le territoire Est Ensemble et les villes de Romainville et Bobigny, une charte de qualité environnementale fixe les engagements des partenaires pour limiter les nuisances liées au chantier et à l'exploitation du futur centre.
Elle porte sur le bruit, les odeurs, la circulation des camions, la propreté des abords et l'information des habitant·es.
Une charte de chantier à faibles nuisances encadre les mesures : suivi du niveau sonore à l'aide de sonomètres et identification de l'origine des bruits avec le dispositif « Méduse » de Bruitparif.
D'autres actions sont également prévues pour limiter les poussières et encadrer les circulations des véhicules de chantier. Enfin, le dialogue avec le territoire se poursuit à travers le Groupe Citoyens, les lettres d'information, le site du projet et un formulaire de signalement des nuisances. Un comité de suivi se réunira une fois par semestre pendant le chantier, puis une fois par an pendant l'exploitation du nouveau centre.

Site du projet : valoest.syctom.fr

À Nanterre, le tri gagne en précision

Au centre de tri à Nanterre, le Syctom a engagé un projet d'amélioration des performances de la chaîne de tri. L'objectif : mieux séparer les emballages et les papiers, augmenter la captation des matières recyclables et réduire la part de déchets valorisables encore présents dans les refus de tri.

Le projet, présenté dans le cadre de l'appel à projets « Centres de tri 2026 » lancé par Citeo, vise une montée en gamme des 13 machines de tri optique du site. Ces équipements utilisent des technologies de pointe pour identifier et séparer plus efficacement les matériaux. Un scanner plus performant, associé à des outils d'intelligence artificielle, permet d'améliorer la détection et la reconnaissance des déchets. Le caisson d'éjection contribue quant à lui à limiter les turbulences des déchets légers (papiers, cartons et films plastiques) et améliorer leur éjection dans le bon flux. Enfin, le convoyeur à grande vitesse favorise un meilleur étalement des déchets sur la chaîne et donc une reconnaissance plus fiable par le scanner.
Le projet prévoit par ailleurs l'expérimentation de portiques équipés de caméras et d'outils d'intelligence artificielle. Installés en amont et en aval de la table de contrôle qualité, ils permettent d'analyser en continu les flux sortant du tri optique, permettront de suivre la qualité des matières produites et d'ajuster les réglages des machines si nécessaire.



Le nouveau convoyeur rapide améliore l'étalement des déchets et leur détection par le scanner

Des performances attendues significatives

Ces équipements devront permettre d'atteindre, à la réception des travaux, des seuils minimums de performance contractuellement garantis. Le taux de captation des matières valorisables pourrait atteindre 93 % (91 % aujourd'hui équivalant au taux plafond garanti).
Pour les plastiques, le taux garanti est fixé à 89 % (82 % actuellement). La captation des papiers-cartons complexes devra, quant à elle, atteindre au moins 96 % (88 % aujourd'hui).
L'objectif est d'aller au-delà de ces résultats et de tirer parti de ces équipements. Par an, ce sont 1 000 tonnes de matières valorisables qui vont être détournées des refus de tri. Cette amélioration s'accompagne d'une optimisation du fonctionnement de la chaîne, avec un débit de 17 tonnes par heure et un taux d'utilisation de 92 %. Elle permet aussi de réaliser des économies d'énergie grâce à une fonctionnalité spécifique qui ajuste automatiquement la pression des trieurs optiques selon les besoins et limite le tri manuel en cabine de tri.
Les travaux, réalisés cet été, ont été suivis par une phase de mise en service industrielle qui devrait s'achever en fin d'année.
Avec cette modernisation, le Syctom souhaite ainsi renforcer l'efficacité du tri et renforcer la qualité des matières destinées au recyclage.

Gennevilliers : les travaux de l'unité de biométhanisation avancent

Le chantier de l'unité de biométhanisation se poursuit avec l'installation progressive des équipements industriels. Les ouvrages structurants sont désormais en place : les digesteurs au cœur du procédé de méthanisation, la fosse de réception des biodéchets, les cuves de préparation et de stockage du digestat ainsi que le gazomètre. Les premières tonnes de déchets alimentaires seront réceptionnées début 2027, suivies d'une mise en service industrielle prévue en 2027, après 18 mois de travaux.

Jusqu'à 50 000 tonnes de déchets alimentaires valorisés

Porté par le Syctom et le Sigeif, via le concessionnaire METHA VALO 92 et le constructeur Paprec, ce projet d'intérêt général s'inscrit pleinement dans la transition écologique et l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets.
À plein régime, l'unité valorisera 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an. Cela permettra de produire jusqu'à 25 000 MWh de biométhane par an injectés directement dans le réseau public de GRDF. Ce processus générera également 43 000 tonnes de digestat par an. Ce fertilisant naturel retournera à la terre pour enrichir plus de 2 000 hectares de cultures, une partie de son transport étant assurée par voie fluviale grâce à la Seine afin de limiter encore davantage son empreinte carbone.



Les deux digesteurs, d'une capacité de 3200 m³ chacun



Petits appareils low-cost, gros impacts environnementaux

LA FAST-TECH, UN PHÉNOMÈNE EN PLEINE EXPANSION

Objets connectés (câbles, chargeurs, écouteurs sans fil, mini-ventilateurs, lampes LED, mini-enceintes), petits appareils de cuisine… la fast-tech désigne la surconsommation d'appareils électroniques bon marché.

À l'image de la fast-fashion dans le textile, ce phénomène repose sur :

- Des produits peu coûteux,
- Renouvelés rapidement,
- Souvent achetés de manière impulsive,
- Utilisés peu de temps,
- Difficiles ou peu rentables à réparer.



DES IMPACTS BIEN RÉELS

Le prix payé en magasin ne reflète pas le coût environnemental de leur fabrication, de leur utilisation et de leur fin de vie. Derrière leur petite taille se cachent pourtant des impacts importants : extraction de ressources, consommation d'eau et d'énergie, pollution, transport, difficulté de réparation et accumulation de déchets.

MÊME UN PETIT GADGET NÉCESSITE L'EXTRACTION DE NOMBREUX MATÉRIAUX :

- **OR ET ARGENT** pour les contacts électriques
- **CUIVRE ET ÉTAIN** pour les circuits
- **LITHIUM ET COBALT** pour les batteries
- **TERRES RARES** pour certains aimants, moteurs et capteurs

> « En 2025, un foyers français possède en moyenne 11,2 équipements numériques, selon le Baromètre du numérique 2026 (source : Crédoc) »



UNE USINE À DÉCHETS

Environ 1/4 des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) finit dans les OMr.
Les petits appareils sont davantage concernés : trop petits, bon marché et souvent composés de plastique, ils sont moins facilement identifiés comme déchets électroniques. Leur démantèlement et la séparation de leurs composants nécessitent en outre des procédés industriels complexes et coûteux.

EN FIN DE VIE : LE BON GESTE DE TRI



- **Jamais dans les ordures ménagères ni dans le bac jaune :** les composants, notamment les batteries, peuvent polluer les sols et provoquer des incendies.
- **Points de collecte :** déposez les petits appareils dans les bacs dédiés à l'entrée des supermarchés ou magasins d'électroménager, dans le cadre de l'obligation de reprise « 1 pour 0 ».
- **Déchèteries :** elles disposent d'une filière dédiée aux DEEE.

Mais le principal levier reste la sobriété. Le nombre d'objets connectés en France pourrait passer d'environ 250 millions aujourd'hui à plus de 10 milliards en 2050, selon le scénario de croissance le plus élevé de l'étude ADEME-Arcep. Limiter notre consommation numérique et nos équipements devient donc essentiel.



LE CAS PARTICULIER DES BATTERIES AU LITHIUM

Les petits équipements électroniques progressent dans les flux de déchets, augmentant les coûts de traitement. Les batteries au lithium présentent un risque particulier : endommagées lors de la collecte ou du tri, elles peuvent provoquer des incendies, voire des explosions, mettant directement en danger les agent.es, en plus de perturber l'activité et d'endommager les équipements. Plus de 400 incendies surviennent chaque année dans les centres de tri, les batteries au lithium et les bouteilles de gaz étant impliquées dans près de 60 % des sinistres (source : Federec).

Porto-Novo : de la récupération informelle aux recycleries

À Porto-Novo (Bénin), la réforme de la gestion des déchets a écarté les récupérateur·ices informel·les qui vivaient de la récupération des matières. Porté par le Conseil des Béninois de France (CBF) et l'association Gbobètô Bénin, un projet leur redonne une place en créant les premières recycleries du pays.

Depuis 2020, une réforme engagée par l'État béninois a rebattu les cartes : en réorganisant la collecte et le traitement des déchets, elle a aussi fragilisé l'activité des récupérateur·ices informel·les. Les structures de pré-collecte agréées leur interdisent désormais l'accès aux déchets, tout en ne revendant que les matières recyclables les plus volumineuses. Les petits flacons et autres emballages, que les récupérateur·ices collectaient auparavant, finissent à la décharge. L'enjeu est donc double : accompagner la transformation du service, tout en permettant aux récupérateur·ices de poursuivre leur activité dans un cadre formalisé. Lancé en juin 2022 pour deux ans, il est suivi bénévolement, à distance et sur le terrain, par les membres du CBF, issus de la diaspora béninoise. Appuyé techniquement par Experts-Solidaires et cofinancé par le réseau des diasporas solidaires, ce projet est également soutenu par le Syctom dans le cadre de son dispositif de solidarité internationale.



L'un des enjeux est d'offrir des débouchés aux petits collecteurs pour une partie des matières qu'ils récupèrent.

Formaliser le tri, un enjeu environnemental et social

Co-construit avec la Société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (société d'État chargée de la gestion des déchets), le projet prévoit l'installation de trois recycleries sur des points de regroupement de la ville. Trente ancien·nes récupérateur·ices, en grande majorité des femmes, y trient manuellement les matières recyclables. *"L'idée est de les accompagner sur la gestion, l'administratif, les aspects techniques pour en faire de véritables entrepreneurs du recyclages qui vont non seulement pouvoir être réinsérés dans un emploi décent, mais également rendre service à la ville en empêchant que les matières recylables ne soient envoyées en enfouissement"*, explique Naomi Fagla Medegan, fondatrice de l'association Gbobètô. Accompagné·es par deux coachs en entrepreneuriat, les bénéficiaires s'organisent en coopératives, se forment à la gestion, à l'hygiène, à la sécurité, et bénéficient durant un an d'une couverture santé étendue à leur famille. Pour diversifier leurs revenus, la transformation des matières fines et organiques en compost est également au programme, avec l'association Les Jardins de l'Espoir.

> « Transformer les acteurs informels en véritables entrepreneurs du recyclage »

L'école, point d'apport volontaire

Le projet mise aussi sur la jeune génération. Dans dix écoles primaires publiques, « l'Opération 2-en-1 » invite 10 000 élèves à rapporter les emballages recyclables de leur foyer, ensuite triés dans des locaux dédiés. Papier, carton et métal rejoignent les recycleries, tandis que les plastiques PEHD et PP sont acheminés vers le Comptoir du Plastique de Gbobètô Bénin, seul site de la ville à les traiter. *"Le Comptoir du Plastique est un projet qui complète notre activité avec les petits collecteurs en leur offrant un débouché pour une partie des matières qu'ils collectent. Le projet participe aussi à rendre l'économie plus circulaire puisque nous revendons les broyats réalisés à des industriels qui utilisent donc moins de plastique vierge pour la production. Enfin, cela améliore notre capacité d'autofinancement puisque les fonds générés par la revente des déchets plastiques sont réinjectés dans le projet"*, poursuit la fondatrice de Gbobètô.
À terme, ces recettes financeront les subventions versées aux écoles, qui reçoivent aujourd'hui 500 € par an pour un projet choisi avec les enseignant·es et les parents : bibliothèque, réparation d'une pompe à eau, etc.

Plus d'infos sur gbobeto.org

Plus de soutiens pour agir au cœur des territoires

Depuis 2004, le Syctom accompagne ses collectivités adhérentes dans la réduction et la valorisation des déchets. Voté par le comité syndical le 16 octobre, son plan d'accompagnement 2027-2033 renforce les dispositifs existants, avec de nouvelles modalités de soutien pour déployer davantage de projets sur les territoires.

Le plan d'accompagnement 2027-2033 s'articule autour de deux priorités.
La première vise à réduire les déchets résiduels, en soutenant le réemploi, la réparation, le compostage de proximité, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évolution des comportements.
La seconde porte sur l'optimisation des flux et l'amélioration du tri, notamment pour les collectes sélectives et les encombrants, avec le déploiement du plan verre et la création ou l'aménagement de déchèteries intégrant des espaces de réemploi. *« Applicable dès le 1er janvier 2027, ce nouveau plan doit permettre de passer plus facilement de l'idée au projet, avec davantage de possibilités de soutien, de la création d'une ressourcerie à l'amélioration du tri, au compostage ou à la sensibilisation »*, souligne Sofien Elandaloussi, directeur général adjoint Mobilisation, Publics et Territoires.


Le Syctom organise des échanges avec les territoires autour des outils mis à leur disposition.

Des soutiens plus larges

Le dispositif élargit les types de projets pouvant bénéficier d'un accompagnement. Il prévoit des aides aux investissements complémentaires des structures de réemploi à leurs postes stratégiques, aux équipements de lavage et de consigne, ainsi qu'à de nouvelles solutions de collecte favorisant le réemploi. Le compostage de proximité bénéficiera aussi de leviers supplémentaires, avec le soutien à la mise à disposition de matières structurantes, l'accompagnement des pavillons de compostage et le soutien à la création de réseaux de référents de sites. Des projets de sensibilisation pourront par ailleurs expérimenter de nouvelles approches.

Des démarches simplifiées

Le dispositif comprend aussi des volets consacrés aux études, à la sensibilisation et à la mise en réseau. Plus souple, il élargit les projets éligibles en faisant évoluer les taux et montants de soutien soumis aux commissions Économie circulaire ou Efficience du tri avant le vote du Bureau syndical. Les études pourront porter sur le vrac et la consigne, le réemploi, les zones « zéro déchet », la tarification incitative, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les approches comportementales, etc.
Le Syctom simplifie aussi les démarches administratives pour faciliter l'accès des territoires aux dispositifs d'accompagnement et alléger les procédures liées à leurs demandes de soutien.
Quant aux aides, elles couvriront de 20 à 50 % des dépenses éligibles. Pour les associations, le cofinancement de l'EPT restera fixé à au moins 20 % en fonctionnement et 10 % en investissement.

Des soutiens financiers clarifiés et renforcés

- **300 000 €** pour la création d'une ressourcerie (150 000 € investissement + 150 000 € fonctionnement) ;
- **350 000 €** pour la création d'une déchèterie ;
- **50 000 €** pour les actions de sensibilisation ou de changement de comportement ;
- **80 000 €** pour les investissements des structures de réemploi.

Le Syctom maintiendra ses soutiens directs : interventions des équipes d'éco-animation en porte-à-porte ou déambulation, animations scolaires ou clé-en-main, outils pédagogiques et accompagnement au compostage. Les visites des sites industriels et de l'Espace Infos Déchets, ainsi que la caravane itinérante, compléteront cette offre. Il renforcera enfin la mise en réseau des acteurs, à travers des matinées techniques, des formations (réemploi, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire) et des partenariats de recherche. L'objectif : favoriser le partage d'expériences et l'émergence de solutions adaptées aux réalités locales.

Retrouvez les informations sur l'Espace collectivités du Syctom :
https://collectivites.syctom-paris.fr

Faire du sport un terrain de sensibilisation

Le Syctom et le comité FSGT de Seine-Saint-Denis s'associent pour sensibiliser les pratiquant·es et le grand public à la réduction et au tri des déchets. Un partenariat de trois ans qui s'appuie sur la force du sport et son ancrage local.

Faire du sport un terrain de sensibilisation aux déchets : c'est l'objectif du partenariat conclu pour trois ans entre le Syctom et la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) de Seine-Saint-Denis. Avec 12 500 licencié·es, 160 clubs et plus de 50 disciplines, le comité FSGT93 dispose d'un réseau largement implanté dans les territoires, notamment dans les quartiers prioritaires.
« Historiquement très liés aux collectivités locales, nous cherchons depuis quelques années à développer des collaborations avec d'autres acteurs qui partagent nos valeurs, explique Clément Rémond, coprésident de la FSGT93. *C'est ce qui nous a amenés à nous rapprocher du Syctom pour sensibiliser le grand public à la réduction et au tri des déchets. »*

Des messages qui passent par le terrain

Le partenariat prévoit des ateliers pédagogiques lors des événements sportifs organisés par la FSGT93, la formation d'ambassadeurs pour relayer les messages dans les clubs et la mise à disposition d'outils dédiés. Des actions seront également déployées dans les quartiers prioritaires.
Le coup d'envoi a été donné le 6 septembre à L'Île-Saint-Denis, lors de Nage ta Seine, avec un atelier consacré au tri des déchets électriques et électroniques. Début octobre, le Syctom était également présent au Trail des Hauteurs, où une animation a accompagné les 2 400 coureur·ses parti·es à la découverte des villes d'Est Ensemble.


À L'occasion de Nage ta Seine, le 6 septembre à L'Île-Saint-Denis, le Syctom a fait du sport un terrain de sensibilisation aux déchets

Les Gardiens de la Planète : mission zéro déchet

Les Gardiens de la Planète reviennent pour une 3e édition. Jusqu'à fin novembre, les habitant·es de Paris Ouest La Défense (POLD) sont invité·es à relever, seul·es ou en équipe, une série de défis pour apprendre à réduire leurs déchets au quotidien.

« En 2024, suite à l'adoption de notre programme local de prévention des déchets, dont l'objectif est la réduction de 13 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2029, nous avons voulu sensibiliser autrement les habitant·es des onze communes de notre territoire, indique Christine Donnat, directrice des grands services urbains au sein de POLD. *Avec les Gardiens de la Planète, nous voulons faire découvrir des habitudes simples à adopter pour réduire la production de déchets et mieux préserver nos ressources. »* Pour cela, le projet propose une expérience digitale avec un assistant virtuel « Trizzy ». Son rôle ? Aider au quotidien les habitant·es à mieux gérer leurs déchets en leur rappelant les consignes de tri, en prodiguant des conseils zéro déchet et en partageant des informations pratiques.

Expérimenter de nouvelles habitudes

Ce challenge de plusieurs semaines, proposé par POLD et financé par le Syctom, mêle défis en ligne et expériences sur le terrain. Au programme : des quiz, un défi à réaliser à la maison en famille, une chasse au trésor et une enquête sur le terrain pour découvrir autrement sa ville et les initiatives locales en matière de gestion des déchets. Au fil des épreuves, les participant·es expérimenteront de nouvelles habitudes : fabriquer soi-même, donner une seconde vie aux objets, réparer ou découvrir les acteurs locaux du réemploi. Une manière de rappeler que le zéro déchet ne se résume pas au tri, mais commence par la réduction à la source et le réemploi.



Une expérience digitale pour réduire ses déchets

RENCONTRE

Déchets : les collectivités font face à des coûts en hausse

Gilles Vincent, président d'AMORCE, revient sur les combats menés par les collectivités territoriales pour défendre un service public des déchets performant et financièrement soutenable.


Gilles Vincent

Quelles sont les principales difficultés des collectivités face à des exigences et des coûts croissants ?
Nous assistons aujourd'hui à une remise en cause du service public de collecte et de traitement des déchets. On a voulu nous imposer la fausse consigne des bouteilles en plastique, on a tenté de revenir sur la responsabilité élargie des producteurs sur les matériaux du bâtiment, on ne fait rien pour aider les collecteurs de textiles… Tout cela retombe sur les collectivités. On leur en demande toujours plus. Et leur seule possibilité, lorsque les coûts augmentent, est de les répercuter sur les usager·ères, notamment à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je considère que nous avons atteint la limite de ce que nous pouvons demander aux habitant·es.

Quelles sont les priorités pour rendre ce service public à la fois plus durable, plus performant et financièrement soutenable ?
Il faut écouter les collectivités. Ce sont les territoires qui font le service public, pas le gouvernement. Plutôt que de recentraliser les décisions, l'État doit trouver, avec les collectivités, les moyens d'un service public des déchets performant et au moindre coût. Ce n'est pas encore le cas. La consigne des bouteilles en plastique est un bon exemple. Elle aurait conduit les habitant·es à rapporter leurs bouteilles dans les supermarchés pour récupérer une somme d'argent, à dépenser sur place. Or, elles auraient fini broyées et recyclées, exactement comme celles triées dans nos centres de tri après avoir été jetées dans la poubelle jaune. Ce système aurait fragilisé le commerce de proximité et réduit le pouvoir d'achat des consommateur·rices. Nous avons finalement gagné ce combat : le gouvernement y a renoncé.

Le nouveau cahier des charges de la filière REP est un autre sujet d'actualité important. Quelles avancées attendez-vous de ce cadre ?
Nous sommes actuellement en pleine négociation sur la responsabilité élargie du producteur (REP) d'emballages ménagers. Lors du Grenelle de l'environnement de 2008, il a été décidé que l'éco-organisme Citeo couvre 80 % du coût net optimisé de la collecte et du tri des emballages, en soutien aux collectivités. Or, dans notre syndicat, le soutien versé est aujourd'hui bien inférieur à ce niveau. Il faut donc que le nouvel agrément permette de respecter cet objectif. Les collectivités assurent la collecte et le tri des emballages ménagers. Elles doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer cette mission.

À l'approche du projet de loi de finances 2027, quelle évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) défendez-vous ?
Aujourd'hui, lorsqu'un produit non recyclable finit en incinération ou en enfouissement, c'est la collectivité qui paie la TGAP. Nous demandons depuis 20 ans la mise en place d'une taxe en amont, qui responsabiliserait les producteurs d'emballages non recyclables. Prenons l'exemple d'une barquette alimentaire en polystyrène, accompagnée d'une éponge et d'un film plastique : rien ne se recycle. Mais si le producteur est suffisamment taxé, il lui reviendra moins cher de concevoir un emballage recyclable. La fiscalité peut ainsi devenir un levier pour favoriser l'écoconception et réduire les déchets non recyclables.

Comment renforcer la coopération entre AMORCE, le Syctom et les autres syndicats de traitement pour peser davantage dans les décisions nationales ?
La concertation entre collectivités est dans notre ADN. L'association est née en 1987 de la volonté de partager les expériences et les solutions entre les territoires. Aujourd'hui, nous échangeons avec les syndicats de traitement, les métropoles, les communautés de communes et les agglomérations, mais aussi avec les associations représentant les collectivités et les acteurs professionnels. Lorsque nous sommes uni·es, nous arrivons à porter nos arguments – la mobilisation autour de la consigne en est un bon exemple. Nous devons continuer à travailler ensemble et à faire entendre la voix des territoires dans les débats nationaux.

> « L'État doit trouver avec les collectivités les moyens d'un service public des déchets performant et à moindre coût »

INSTANTANÉS

Énergie, climat, économie circulaire, innovation… de multiples acteurs mènent des actions en lien avec la question des déchets, apportent leur éclairage ou lancent des initiatives vers des modèles plus durables. Voici notre sélection d'actus à lire, à écouter ou à regarder !



#Réemploi : état des lieux d'un secteur en pleine structuration

Emballages, biens de consommation, automobile, bâtiment… Le réemploi progresse partout mais à des rythmes différents selon les filières. L'ADEME propose un état des lieux d'un secteur qui gagne du terrain sans avoir encore trouvé son équilibre.
infos.ademe.fr



#Le réemploi solidaire à l'honneur

Du 28 septembre au 4 octobre, la 2e Semaine du Réemploi solidaire a rappelé que donner, réparer et réemployer permettent de réduire les déchets tout en créant du lien social et des emplois locaux. Le réemploi solidaire, c'est plus de 2 500 boutiques, 40 000 salarié·es, 20 000 bénévoles, 300 000 tonnes de déchets évitées et 7 millions de bénéficiaires.
instagram.com/ressourceries



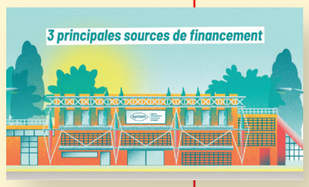
#La progression de la collecte des biodéchets en France

39 % de hausse des tonnages collectés séparément entre 2023 et 2024 : c'est le chiffre clé publié par le ministère de la Transition écologique. Une progression qui témoigne du déploiement du tri à la source des biodéchets, désormais proposé à un nombre croissant de professionnel·les et de particuliers.
instagram/écologie_gouv



#Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Temps fort de mobilisation autour de la prévention et de la réduction des déchets, la SERD se tiendra du 21 au 29 novembre. Coordonnée par l'ADEME, elle réunira collectivités, associations, entreprises, établissements scolaires et citoyen.nes autour d'actions pour mieux consommer et valoriser les ressources. Retrouvez toutes les initiatives programmées en France et en Europe sur son site dédié.
serd.ademe.fr



#Comprendre le financement du service public de gestion des déchets

TEOM, redevance, soutien des éco-organismes… le financement du service public de gestion des déchets repose sur des mécanismes complexes. Derrière il y a pourtant une réalité concrète : des déchets collectés, traités et valorisés, grâce à des installations et à des équipes mobilisées chaque jour. C'est pourquoi le Syctom propose une animation pour mieux comprendre, en quelques minutes, comment ce service public est financé.
youtube.com/@LeSyctom



#Bocaux et bouteilles : comment briser le plafond de verre ?

Au moins 150 000 t/an de bouteilles en verre non captées en Île-de-France vont saturer les installations de traitement des déchets. Mais ce n'est pas une fatalité ! L'Institut Paris Région et le Syctom accompagnent les collectivités qui souhaitent améliorer les performances de collecte. Les leviers sont présentés via une « Note rapide » publiée par l'Ordif.
linkedin.com/company/ordif

VENEZ DÉCOUVRIR
LES DÉCHETS AUTREMENT

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Du 17 au 28 novembre 2026

Centre de tri de collecte sélective **à Nanterre**
16, rue Lavoisier, Nanterre

- Les 17, 19, 23 et 26 novembre *pour les élèves de CM1 et CM2*
- Samedi 28 novembre 10h-17h *tout public*

Animations et visites gratuites
Sur inscription

syctom-paris.fr @lesyctom

syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers